

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2857

10 octobre 2014

SOMMAIRE

2A Holdings S.A.	137097	Saint Croix Holding Immobilier S.A.	137136
AAE Railcar Sàrl	137096	Salkanika S.A.	137092
Accenture (Luxembourg), société à res- ponsabilité limitée	137096	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A. ...	137092
Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A.	137094	Sol Mate AG	137090
Aldulux (SPF) S.A.	137121	Spartan Capital S.à r.l.	137090
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	137098	Thebes Capital Holding S.à r.l.	137093
arsago S.à r.l.	137094	Thèbes Investment S.à r.l.	137092
Beam Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	137099	Thema-Nature s.à r.l.	137096
Bwoman S.à r.l.	137108	THEOLIA Management Company S.à r.l.	137092
CA Development and Trading, s.à r.l. ...	137115	TotalMedia Solutions S.A.	137092
Centurion Group S.à r.l.	137104	Toubkal Holding S.A.	137097
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	137102	Trinity Biotech Luxembourg Sàrl	137098
CLSec 1 Lux S.à r.l.	137111	Triumph S.A. SPF	137096
Darcy Strategies S.A.	137100	TWG Overseas Finance S.à r.l.	137096
Detalux S.A.	137102	UBI Banca International S.A.	137094
Detalux S.A.	137102	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection .	137093
DH Howick Place S.à r.l.	137095	Unilever Finance S.à r.l.	137098
Digital Macchiato	137102	Vantico Group S.à r.l.	137098
DLK Group Holdings S.à r.l.	137126	Vetra Holding S.à r.l.	137098
EB Trading S.A.	137115	Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l.	137095
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	137122	Vialca S.A. - SPF	137095
EPF Acquisition Co 23 S.à r.l.	137101	Vision Lux S.à r.l.	137099
Eralda International, S.à r.l.	137101	Water Wind Sun S.A.	137093
European Commodity Company S.A. ...	137101	WFC (Lux1) S.à r.l.	137093
Finafilux S.A.	137132	WW.CB Invest SA	137099
Giusto Sà r.l.	137094	X-Air Aviation Holding S.à r.l.	137099
Rosalia Investment AG	137090	X-Air Aviation Holding S.à r.l.	137099
Rylos S.à r.l.	137090	Xansa S.A.	137097
Rythmo-Cats Club de Gymnastique Ryth- mique	137090	YAO Investments S.à r.l.	137093
		YAPITAL Financial A.G.	137097

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 110.932.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128180/9.

(140145123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rylos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 154.292.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128182/9.

(140145057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Sol Mate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.337.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128194/9.

(140145122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Spartan Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 148.066.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128199/9.

(140144953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rythmo-Cats Club de Gymnastique Rythmique, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg F 9.029.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 juillet 2014
Résolutions

5. L'assemblée générale décide de modifier les statuts de l'association comme suit:

« **Art. 1^{er}**. L'association porte la dénomination «Rythmo-Cats Club de Gymnastique Rythmique». Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration.

...

Art. 4. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique rythmique, de la gymnastique acrobatique, de la gymnastique esthétique, d'autres disciplines gymnastiques, de la danse ou du cirque.

Elle peut organiser des manifestations publiques, avec une participation éventuelle de médias, vente tickets d'entrée et d'espaces publicitaires.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion de la gymnastique rythmique, de la gymnastique acrobatique, de la gymnastique esthétique, d'autres disciplines gymnastiques, de la danse ou du cirque.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre II. Membres

Art. 5. L'association se compose de:

adhérents sportifs
membres actifs;
membres d'honneur;
donateurs.

Le nombre des membres d'honneur et donateurs est illimité. Le nombre d'adhérents sportifs pourra être limité par le conseil d'administration en vue d'éviter une surcharge des installations sportives.

...

Art. 7bis. Les règles et modalités d'acquisition et de perte de la qualité d'adhérent sportif sont fixées par le conseil d'administration.

Les adhérents sportifs sont redevables de frais d'inscription selon une grille tarifaire fixée par le conseil d'administration. L'admission en tant qu'adhérent sportif de l'association ne confère pas la qualité de membre actif.

...

Art. 16. Le conseil d'administration est l'organe administratif et exécutif de l'Association. Il se compose d'au moins quatre membres, mais pas plus onze membre, dont obligatoirement un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier général. Les candidatures pour le conseil d'administration doivent être introduites auprès du conseil d'administration au moins trois jours avant l'assemblée générale ou, à défaut de conseil d'administration siégeant, annoncées lors de l'assemblée générale.

Toutefois, en cas de vacances simultanées ou successives, pour quelque cause que ce soit, de plus de la moitié des élus par l'assemblée avant l'expiration du terme de leur mandat, le conseil d'administration doit réunir endéans un mois une assemblée générale extraordinaire. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. La durée du mandat d'un élu est de deux ans. Un élu sortant est rééligible.

Tout élu absent, sans excuse valable, de trois réunions consécutives ou de six réunions non consécutives, est considéré comme démissionnaire.

...

Art. 18. Les membres du conseil d'administration désignent parmi eux, pour un terme de deux ans, le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. En cas d'empêchement du président, les attributions qui lui sont données par les statuts et les usages sont exercées par le vice-président ou par le secrétaire général.

En cas de vacance d'un poste avant l'expiration du terme, par suite de décès, démission ou révocation, le conseil d'administration doit y pourvoir en désignant un remplaçant parmi ses membres. Le membre ainsi désigné achève le terme de celui qu'il remplace.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du secrétaire général chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige ou que le président ou deux membres du conseil d'administration le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des membres présents à la réunion. La représentation n'est pas admise, à l'exception des personnes morales qui délèguent un représentant.

Art. 20. L'Association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont obligatoirement celle du président ou du vice-président.

Le délégué du conseil d'administration engage l'Association dans la limite du pouvoir qui lui est conféré.

...

Art. 22. L'exercice de l'association commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de chaque année.»

6. L'assemblée générale décide que suite à la modification de l'article 22 des statuts, exceptionnellement, l'exercice social commencé le 1^{er} avril 2014 se terminera le 31 juillet 2014.

7. L'assemblée générale décide de transférer le siège de l'association à L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Uden.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014128166/72.

(140144364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALKANIKA S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014128204/12.

(140144648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 August 2014.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014128235/14.

(140144755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Thèbes Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 150.787.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128258/9.

(140145051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

TotalMedia Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 124.318.

Le Bilan au 31-12-2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128283/9.

(140145152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

THEOLIA Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128282/10.

(140144883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Water Wind Sun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.444.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128306/10.

(140144564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

WFC (Lux1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 203.766,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128309/10.

(140144545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128318/10.

(140144473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Extrait de la lettre de résignation du 11 août 2014

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 11 août 2014:

Mr Jorgen HANSEN, président du conseil d'administration

33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014128292/15.

(140144907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Thebes Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.961.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128279/9.

(140145055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Giusto Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.
R.C.S. Luxembourg B 179.338.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2014

Démission du gérant technique

Le 13 juillet 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accepté la démission de Madame Luisa Maria Dos Santos Goncalves, née le 05 mai 1964 à Sao Sebastiao Da Pedreira - Lisboa, demeurant à L-7595 RECKANGE, 13, rue des Septfontaines comme gérante technique de la société GIUSTO S.à r.l au 15 août 2014

Madame Lynn GONNER / Monsieur Jean Michel Germain Joseph Gonner
Les associés

Référence de publication: 2014128339/14.

(140145169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.018.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue le 30 juillet 2014.

Il résulte d'une résolution de la réunion du Conseil d'Administration de UBI Banca International S.A., qui s'est tenue le 30 juillet 2014 que:

- Le Conseil d'Administration a accepté la démission avec effet au 1^{er} septembre 2014, de M. Stefan Grundmann de sa fonction de membre du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBI BANCA INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014128291/15.

(140144355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 179.235.

—
Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014128357/11.

(140145777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

arsago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.500.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.
arsago S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2014128351/14.

(140146162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Vialca S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2020 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2020 est la société RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2014128302/21.

(140144934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2014.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2014128294/12.

(140144848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.705.

—

Par la présente, il est pris acte que:

- Madam Céline Uvergoels, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 août 2014 et ce, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Richard Lund, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 8 août 2014 et ce, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.
- Monsieur Graeme Stening, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, London, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 8 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2014.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2014128331/21.

(140145103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Thema-Nature s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 156.328.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128281/10.

(140144594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Triumph S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 179.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014128286/10.

(140144514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

TWG Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 182.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 08 août 2014.

Référence de publication: 2014128289/10.

(140144519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

AAE Railcar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128404/10.

(140146132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.020.

Avec effet au 22 juillet 2014, M. Martin Wolfram ayant comme adresse professionnelle le 46a, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) a été nommé gérant accrédité de la Société pour une durée illimitée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014128355/14.

(140145364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Xansa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 31.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128315/10.

(140144536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128319/10.

(140144369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

2A Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 161.417.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 août 2014 que Monsieur Francesco ABBRUZZESE a été révoqué de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur unique de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 6 août 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128322/15.

(140144894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 114.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 juillet 2014 à 09.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'augmenter le nombre d'administrateurs pour porter le nombre à 5 et décide de nommer comme nouvel administrateur supplémentaire:

Monsieur Michel POIRRIER
né le 18/12/1973 à Perpignan (France)
demeurant 24, avenue du Père Pinya,
F-66350 TOULOUGES

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014128284/19.

(140144440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128290/9.

(140144510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Vetra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.500.

Les comptes annuels pour la période du 6 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128293/11.

(140144546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Trinity Biotech Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 159.307.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014128285/10.

(140144621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.959.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014128300/11.

(140144427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

A-R-A Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.822.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Par résolutions signées en date du 30 juillet 2014, les associés ont décidé de nommer Laurent Jacquemin, avec adresse professionnelle au 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense, France, au mandat de gérant AFET, avec effet au 1^{er} juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014128353/13.

(140145888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Vision Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 170.234.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128304/11.

(140144530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

WW.CB Invest SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.298.

Nous vous informons de la dénonciation du siège de la société WW. CB INVEST S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg: B150 298.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE.

Référence de publication: 2014128310/9.

(140144653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128313/10.

(140145050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128312/10.

(140145049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Beam Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Beam Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014128441/14.

(140145826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Darcy Strategies S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.614.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DARCY STRATEGIES S.A." ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 132.614,

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2595 du 14 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions en sa possession ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Restera pareillement annexées au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société Bluecastle Capital SA, de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Panama-City (République de Panama).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

137101

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2014. Relation GRE/2014/2985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014128538/63.

(140145503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

EPF Acquisition Co 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.236.

Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 11 août 2014

En date du 11 août 2014, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses onze mille neuf cents quatre-vingts quinze (11.995) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) détenues dans la société EPF Acquisition Co 23 S.à r.l. à la société RPO (Anguilla), LLC.

La société RPO (Anguilla), LLC détient dès lors onze mille neuf cents quatre-vingts quinze (11.995) parts sociales sous forme nominative et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 23 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128576/15.

(140145561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Eralda International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128579/10.

(140146062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

European Commodity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 184.791.

Mit Beschluss vom 22. Juli 2014 hat der Vorstand der Gesellschaft folgende Entscheidungen getroffen:

Herr Stephane Frappat (geb. 22.12.1967), geschäftsansässig 65 Gagarina str. Svetly Kaliningrad Region 238340 Russische Föderation, wurde mit Wirkung vom 22. Juli 2014 zum Vorstandsvorsitzenden für die Dauer seines Mandats als Vorstandsmitglied ernannt.

Herrn Henrik Thuroe (geb. 21.04.1965), geschäftsansässig 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, wurde gemäß Art. 12.2 der Satzung der Gesellschaft mit Wirkung vom 22. Juli 2014 die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und somit das Mandat des geschäftsführenden Direktors bis zur jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2019 stattfinden wird, übertragen.

Darüber hinaus hat sich die Adresse des Herrn Kasper Steen Jensen (Vorstandsmitglied) geändert und lautet wie folgt:
29, avenue de la Porte-Neuve, 2227 Luxembourg

Luxemburg, den 11. August 2014.

Dmitry Stepanov

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014128560/20.

(140146085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Spie BondCo 3 S.C.A ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129986/12.

(140147726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Detalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2559 Luxembourg, 4, rue Valentin Simon.
R.C.S. Luxembourg B 106.885.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130026/10.

(140147331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Detalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2559 Luxembourg, 4, rue Valentin Simon.
R.C.S. Luxembourg B 106.885.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130025/10.

(140147330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Digital Macchiato, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 7, rue d'Orval.
R.C.S. Luxembourg B 189.486.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stefano TRON, développeur logiciels, né à Luxembourg, le 8 novembre 1987, demeurant à L-2270 Luxembourg, 7, rue d'Orval;

2.- Madame Sara RODRIGUES DE LEMOS, sans état particulier, née à Croix (France), le 30 décembre 1988, demeurant à L-4777 Pétange, 27, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Digital Macchiato».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente de prestations de création, d'hébergement, de référencement et d'audits de sites internet, ainsi que le développement d'applications pour les nouvelles technologies d'information et de communication, c'est-à-dire la vente de services numériques et de matériels informatiques, de développement et stratégies multimédias.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Stefano TRON, préqualifié, deux cent cinquante parts	250
2.- Madame Sara RODRIGUES DE LEMOS, préqualifiée, deux cent cinquante parts	250
Total des parts: cinq cent parts	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2270 Luxembourg, 7, rue d'Orval.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

a) gérant technique: Monsieur Stefano TRON, préqualifié,

b) gérant administratif: Madame Sara RODRIGUES DE LEMOS, préqualifiée.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature isolée du gérant technique pour toute opération ne dépassant pas 5.000,- EUR. Au-delà de cette somme la signature conjointe des gérants technique et administratif est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tron, Rodrigues De Lemos, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130017/105.

(140147598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Centurion Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.010,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.494.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Centurion Group Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Centurion Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 August 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the company (the Articles) were amended for the last time on August 12, 2014, pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is hereby represented by Peggy Simon, residing professionally in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) in order to bring it from its present amount of one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares, to one hundred twenty-five thousand ten Pounds Sterling (GBP 125,010.-), by way of issuance of one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, and one (1) class J share, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of a receivable (the Receivable) it holds against the Company deriving from a share for share exchange agreement concluded between the shareholders of Jacks Winches Holdings Pt Limited, a company incorporated and registered in Australia with Australian Company Number 163 662 913 whose registered office is at 31 Carrington Street, Nedlands, Western Australia (Jacks) as sellers, the Company as purchaser, and the Sole Shareholder and pursuant to which the Jacks' shareholders transferred their shares in Jacks to the Company in exchange of a consideration paid by the Sole Shareholder and having a value of nineteen thousand million six hundred thousand Australian Dollars (AUD 19,600,000.-) being the equivalent in Pounds Sterling of ten million eight hundred eleven thousand three hundred sixty Pounds Sterling (GBP 10,811,360.-) based on the exchange rate AUD/GBP (AUD 1 = GBP 0.5516) posted on the Bloomberg website as at 11 August 2014.

The contribution value of the Receivable amounts to ten million eight hundred eleven thousand three hundred sixty Pounds Sterling (GBP 10,811,360.-) (the Contribution Value) and shall be allocated as follow:

- i. An amount of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) to the share capital account of the Company; and
- ii. an amount of ten million eight hundred eleven thousand three hundred fifty Pounds Sterling (GBP 10,811,350) to the share premium account of the Company.

The Contribution Value has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);
3. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company is at least equal to the equivalent amount in Pounds Sterling of nineteen million six hundred thousand Australian Dollars (AUD 19,600,000.-) based on the exchange rate AUD/GBP posted on the Bloomberg website as at 11 August 2014;
4. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder; and
6. upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (*extinction par confusion*) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at one hundred twentyfive thousand ten Pounds Sterling (GBP 125,010.-) represented by one hundred twenty-five thousand ten (125,010) redeemable shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each all of which are fully paid up divided into ten (10) classes, as follows:

- (i) twelve thousand five hundred one (12,501) class A shares (the A Shares),
 - (ii) twelve thousand five hundred one (12,501) class B shares (the B Shares),
 - (iii) twelve thousand five hundred one (12,501) class C shares (the C Shares),
 - (iv) twelve thousand five hundred one (12,501) class D shares (the D Shares),
 - (v) twelve thousand five hundred one (12,501) class E shares (the E Shares),
 - (vi) twelve thousand five hundred one (12,501) class F shares (the F Shares),
 - (vii) twelve thousand five hundred one (12,501) class G shares (the G Shares),
 - (viii) twelve thousand five hundred one (12,501) class H shares (the H Shares),
 - (ix) twelve thousand five hundred one (12,501) class I shares (the I Shares),
 - (x) twelve thousand five hundred one (12,501) class J shares (the J Shares),
- together referred to as the Shares and having such rights and features as set out in the Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand one hundred Euro (EUR 5.100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour d'août.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire résident à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu

Centurion Group Limited, une société (company limited by shares) constituée en vertu des lois de l'île Caïmans, dont le siège social est établi au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglind House, Grand Cayman, KY1-1104, l'île Caïmans (l'Associé Unique), étant l'associé unique de Centurion Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 125.000.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg le 11 août 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 août 2014, suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, de résidence professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société par un montant de dix livres sterling (GBP 10,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à cent vingt-cinq mille dix livres sterling (GBP 125.010,-), par voie d'émission d'une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de

classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I et une (1) part sociale de classe J ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ces faits,

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance (la Créance) qu'il détient envers la Société issue d'un contrat d'échange d'actions conclu entre les actionnaires de Jacks Winches Holdings Pt Limited, une société constituée et immatriculée en Australie dont le numéro de société australien est 163 662 913 et dont le siège social est établi au 31 Carrington Street, Nedlands, Australie Occidentale (Jacks) en tant que vendeurs, la Société en tant qu'acheteur et l'Associé Unique et selon lequel les actionnaires de Jacks ont cédé leurs actions dans Jacks à la Société en échange d'un prix d'acquisition payé par l'Associé Unique et estimé à dix-neuf millions six cent mille dollars australiens (AUD 19.600.000,-) étant l'équivalent en livres sterling de dix million huit cent onze mille trois cent soixante livres sterling (GBP 10,811,360,-) sur base du taux de change AUD/GBP (AUD 1 = GBP 0.5516) publié sur le site internet de Bloomberg le 11 août 2014.

La valeur contributive de la Créance s'élève à dix million huit cent onze mille trois cent soixante livres sterling (GBP 10,811,360,-). (La Valeur Contributive) et sera affectée comme suit:

- i. Un montant de dix livres sterling (GBP 10,-) au compte de capital social de la Société et;
- ii. Un montant de dix million huit cent onze mille trois cent cinquante livres sterling (GBP 10,811,350) au compte de prime d'émission de la Société.

La Valeur Contributive a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant essentiellement que:

"1. l'Associé Unique est l'unique détenteur de la Créance, est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est au moins égale au montant équivalent en livres sterling de dix-neuf millions six cent mille dollars australiens (AUD 19.600.000,-) sur base du taux de change AUD/GBP publié sur le site internet de Bloomberg le 11 août 2014;

4. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'aucun gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

5. toutes les formalités pour transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique; et

6. dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dix livres sterling (GBP 125.010,-) représenté par cent vingt-cinq mille dix (125.010) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées divisées en dix (10) classes, comme suit:

- (i) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A),
 - (ii) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B),
 - (iii) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C),
 - (iv) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe D (les Parts Sociales D),
 - (v) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe E (les Parts Sociales E),
 - (vi) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe F (les Parts Sociales F),
 - (vii) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe G (les Parts Sociales G),
 - (viii) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe H (les Parts Sociales H),
 - (ix) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe I (les Parts Sociales I),
 - (x) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe J (les Parts Sociales J),
- désignées ensemble comme les Parts Sociales et ayant les droits et caractéristiques tels que fixés dans les Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide d'autoriser et d'octroyer pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille cent Euros (EUR 5.100.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 août 2014. Relation: ECH/2014/1530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131094/202.

(140148582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Bwoman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 189.532.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize juillet

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Elio FRATINI, entrepreneur, né le 24 janvier 1972 à Differdange (Luxembourg), demeurant au 56, Rue de Schouweiler, L-4950 Bascharage.

2.- Madame Awa DIAWARA, esthéticienne, née le 19 juin 1987 à Bamako (Mali), demeurant au 13 bis avenue de la Concorde, F-54440 Herserange (France).

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, d'esthétique, la vente de tous types de produits de la branche et pourra exercer toutes activités y afférentes.

La Société aura aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «BWOMAN S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à dans la Commune de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille trois cents euros (EUR 13.300,-) représenté par mille trois cents trente (1.330) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille trois cents trente (1330) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Elio FRATINI, prénommé:	1105
2.- Madame Awa DIAWARA, prénommée:	225
Total des parts:	1330

Monsieur Elio FRATINI, prénommé, et Madame Awa DIAWARA, prénommée, ont libéré leurs parts sociales moyennant apports en nature consistant en matériel, ainsi qu'une voiture, suivant la liste ci-annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, le tout évalué par les associés à au moins treize mille trois cents euros (13.300,-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées, comme indiqués ci-dessus, par les associés de sorte que ces apports se trouvent dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

Décisions des associés

Et aussitôt les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant étant fixé à un (1), la Société sera par conséquent administrée par le gérant unique suivant:
- Madame Awa DIAWARA, esthéticienne, née le 19 juin 1987 à Bamako (Mali), demeurant au 13 bis avenue de la Concorde, F-54440 Herserange (France).

2) L'adresse de la Société est fixée au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.F RATINI, A. DIAWARW, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33952. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014131088/159.

(140148515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

CLSec 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 797.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.304.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 1 Limited, a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48609, and having its registered office at Codan Derivics Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 1 Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.304 incorporated by a deed enacted by notary Maître Blanche MOUTRIER, on 17 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 894 page 42879 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 July 2014 by a deed enacted by notary Maître Francis Kessler.

II.- That the 777,004 (seven hundred seventy-seven thousand four) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 777,004 (seven hundred seventy-seven thousand four United States Dollars) to USD 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four United States Dollars) by the issuance of 20,000 (twenty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);

3. Subscription and payment by CLSEC HOLDINGS 1 LIMITED of the new shares by way of contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 777,004 (seven hundred seventy-seven thousand four United States Dollars) to USD 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four United States Dollars) by the issuance of 20,000 (twenty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in 20,000 (twenty thousand) ordinary shares having a face value of USD 1 (one United States Dollar) of Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 185.587 (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor represented as stated here above. The Contributor declares to subscribe the New Shares and to pay them up entirely by the Contribution.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollar) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Pedro Fernandes das Neves, as manager, with professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mrs. Julie K. Braun, as manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, United States of America, MN 55402, and
- c) Mrs. Virginia Strelen, as independent manager, with professional address 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-1540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, aforementioned, by virtue of a proxy contained in the aforementioned statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

CLSEC HOLDINGS 1 LIMITED: 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all the 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be below taken.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four United States Dollars), represented by 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 1 Limited, une limited company constituée et existant sous la loi des Bermudes, enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 48609, et ayant son siège social sis à Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»),

ici représenté par Mme Sophie Henryon, employée privée, établie professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de CLSec 1 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.304 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche MOUTRIER, le 17 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 page 42879 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 juillet 2014, selon un acte notarié de Maître Francis Kessler.

II.- Que les 777.004 (sept cent soixante-dix-sept mille quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 777.004 USD (sept cent soixante-dix-sept mille quatre Dollars américains) à 797.004

USD (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre Dollars américains) par l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain);

3. Souscription et paiement par CLSEC HOLDINGS 1 LIMITED de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 777.004 USD (sept cent soixante-dix-sept mille quatre Dollars américains) à 797.004 USD (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre Dollars américains) par l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les "Nouvelles Parts Sociales"), la totalité devant être payée par un apport en nature consistant en 20.000 (vingt mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) de Aircraft Solutions Lux XIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 185.587 (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales à travers l'Apport.

Évaluation

L'évaluation de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Pedro Fernandes das Neves, en qualité de gérant, résident à 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Julie K. Braun, en qualité de gérant, résident à 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, MN 55402; et

c) Mme Virginia Strelen, en qualité de gérant indépendant, résident à 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg,

tous ici représentés par Mme. Sophie Henryon, préqualifiée, en vertu d'une procuration contenue dans la prédite déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, les gérants déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

CLSEC HOLDINGS 1 LIMITED: 797.004 (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que toutes les 797.004 (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 797.004 (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre) Dollars américains représenté par 797.004 (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.”

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131136/212.

(140149227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

CA Development and Trading, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.105.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131114/10.

(140148848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

EB Trading S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Dream Car Media.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 57.512.

L'an deux mille quatorze, le douze août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EB TRADING S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57512, constituée par-devant Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 1^{er} avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 16 avril 2002, (la "Société").

L'assemblée est présidée par M. Dirk Willems, administrateur, demeurant à B-2960 Brecht, 9, Vogelkerslaan.

Le président désigne comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Marc Nathé, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à l'adresse suivante: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie;

2. Ajout d'une enseigne commerciale «DREAM CAR MEDIA» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

3. Constatation de la présence d'un actionnaire unique dans la Société;

4. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de coffres forts au sens le plus large.
- l'achat et vente de véhicules neufs ou d'occasion.
- l'organisation d'événements autour de l'automobile.
- la consultation au niveau de dessins techniques de voitures et de la décoration de voitures.
- la création de sites internet ou la gestion de sites internet autour de l'automobile.
- la location de voitures, avec ou sans chauffeur, pour événements divers.
- la production de vidéos, photos et magazines dans le domaine de l'automobile et l'exploitation des droits y assortis.
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession, la concession de tous brevets, dessins, procédés ou marque de fabrique.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.
- la participation à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

5. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

6. Révocation de M. BUSS Edouard, Mme BUSS Valérie et de Mme BLOCKHUYS Ingrid en tant qu'administrateurs de la société;

7. Révocation de M. BUSS Edouard en tant qu'administrateur délégué;

8. Nomination de M. Dirk WILLEMS en tant qu'administrateur unique;

9. Confirmation de la société KOBU S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à l'adresse suivante: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter une enseigne commerciale «DREAM CAR MEDIA».

Troisième résolution:

L'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de coffres-forts au sens le plus large.
- l'achat et vente de véhicules neufs ou d'occasion.
- l'organisation d'événements autour de l'automobile.
- la consultation au niveau de dessins techniques de voitures et de la décoration de voitures.
- la création de sites internet ou la gestion de sites internet autour de l'automobile.
- la location de voitures, avec ou sans chauffeur, pour événements divers.
- la production de vidéos, photos et magazines dans le domaine de l'automobile et l'exploitation des droits y assortis.
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession, la concession de tous brevets, dessins, procédés ou marque de fabrique.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.
- la participation à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

L'attention de l'actionnaire unique a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites ci-dessus.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «EB TRADING S.A.».

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «DREAM CAR MEDIA».

Art. 3. Objet. La société a pour objet:

- l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de coffres forts au sens le plus large.
- l'achat et vente de véhicules neufs ou d'occasion.
- l'organisation d'événements autour de l'automobile.
- la consultation au niveau de dessins techniques de voitures et de la décoration de voitures.
- la création de sites internet ou la gestion de sites internet autour de l'automobile.
- la location de voitures, avec ou sans chauffeur, pour événements divers.
- la production de vidéos, photos et magazines dans le domaine de l'automobile et l'exploitation des droits y assortis.
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession, la concession de tous brevets, dessins, procédés ou marque de fabrique.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.
- la participation à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Sièges social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la

signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le cinq du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer M. BUSS Edouard, Mme BUSS Valérie et de Mme BLOCKHUYS Ingrid en tant qu'administrateurs de la société.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer M. BUSS Edouard en tant qu'administrateur délégué.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer M. Dirk WILLEMS, administrateur, né le 17 avril 1977 à Anvers (B), demeurant à B-2960 Brecht, 9, Vogelkerslaan, en tant qu'administrateur unique de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de la société KOBU S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat du commissaire aux comptes, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE., fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Willems, Drauth, Nathé, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2014. Relation: LAC/2014/38176. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131198/327.

(140149204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Aldulux (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 172.649.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALDULUX (SPF) S.A.

Référence de publication: 2014128411/13.

(140145654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ms. Morgane Mathieu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the investment company in venture capital existing under the form of a partnership limited by shares (société d'investissement en capital à risque, société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 143088, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2927, dated December 9, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of February 7, 2014, published on June 24, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of two (2) powers of attorney granted by resolutions of the GP taken on July 22, 2014 and on April 11, 2014.

A copy of said resolutions, signed *in varietur* by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at twenty-two million seven hundred twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 22.729.500,00) divided into:

(i) forty-five thousand one hundred seventy-eight (45.178) class A shares (the Class A Shares), consisting of twenty-two thousand fifty (22.050) class A1 shares and twenty-three thousand one hundred twenty-eight (23.128) class A2 shares all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the GP, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up. II. That on terms of article 8 of the articles of association, the GP is authorized to decrease in one or several times the share capital of the Company by a resolution of the GP in its sole discretion.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on July 22, 2014 and in accordance with the powers conferred on it by the terms of articles 8, 9 and 42.1 of the articles of association, has:

- acknowledged the redemption of eleven thousand seven hundred (11.700) A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up and of twelve thousand two hundred seventy-two A2 shares (12.272) of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up (the Redeemed Shares); and

- proceeded with the cancellation of the Redeemed Shares, with effect as of February 7, 2014, so as to reduce the subscribed capital by an amount of eleven million nine hundred eighty-six thousand Euro (EUR 11.986.000,00) from its present amount of twenty-two million seven hundred twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 22.729.500,00) to the amount of ten million seven hundred forty-three thousand five hundred Euro (EUR 10.743.500,00).

IV. That on terms of article 5 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) and the GP has been authorized until June 24, 2019 to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

V. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on April 11, 2014 and in accordance with the powers conferred on it by the terms of article 5 of the articles of association, has realized a global increase of capital in the amount of nineteen million eight hundred twenty-three thousand Euro (EUR 19,823,000.00) so as to raise the subscribed capital from its amount of ten million seven hundred forty-three thousand five hundred Euro (EUR 10.743.500,00) to the amount of thirty million five hundred sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 30.566.500.00), by the creation and issuance of:

- nineteen thousand three hundred fifty (19.350) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

- twenty thousand two hundred ninety-six (20.296) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up.

VI. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of article 5 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders, the board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

VII. That the thirty-nine thousand six hundred forty-six (39.646) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of nineteen million eight hundred twenty-three thousand Euro (EUR 19.823.000,00) has been at the free disposal of the Company.

VIII. That following the realization of this authorized decrease of the share capital and the following authorized increase of the share capital, article 5 of the articles of association of the Company, has therefore been modified and now reads as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty million five hundred sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 30.566.500,00) divided into:

(i) sixty thousand eight hundred fifty-two (60.852) class A shares (Class A Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; the Class A Shares are composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

(a) Class A1 Shares are allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A1 Shareholders),

(b) Class A2 Shares are allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A2 Shareholders).

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a “Share” and together as the “Shares”. Holders of Class A Shares and/or Class B Shares are individually referred to as a “Shareholder” and together as “Shareholders”. The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investors.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) divided into:

(i) Four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) Class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of Class A1 and Class A2 shares;

(ii) Two hundred eighty (280) Class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) One (1) Class C share which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

By virtue of the Company's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of Class A Shares, by up to an additional four hundred thirty-eight thousand eight hundred sixty-seven (438.867) Class A Shares fully paid up, and is authorized and empowered to:

(i) realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Shares against payment in cash;

(ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Class A Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares; and,

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Class A Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner. In case of renewal, the authorization will be valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed approving such renewal.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.”

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Morgane Mathieu, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions «Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143088, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2927 du 9 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2014,

en vertu de deux (2) procurations conférées par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prises en date du 22 juillet 2014 et du 11 avril 2014,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 22.729.500,00), divisé en:

(i) quarante-cinq mille cent soixante-dix-huit (45.178) actions de classe A (Actions de Classe A), divisées en vingt-deux mille cinquante (22.050) actions de classe A1 et vingt-trois mille cent vingt-huit (23.128) actions de classe A2, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées:

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 8 des statuts, l'Associé Commandité est autorisé à diminuer en une ou plusieurs fois le capital social de la Société par résolution de l'Associé Commandité et à sa seule discrétion.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 22 juillet 2014 et conformément aux pouvoirs lui ayant été conférés aux termes des articles 8,9 et 42.1 des statuts, a:

- constaté le remboursement de onze mille sept cents (11.700) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées et douze mille deux cent soixante-douze (12.272) actions ordinaires de classe A2 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées (les Actions Remboursées); et

- procédé à l'annulation des Actions Remboursées, avec effet au 7 février 2014, afin de diminuer le capital souscrit à concurrence de onze millions neuf cent quatre-vingt-six mille Euro (EUR 11.986.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions sept cent vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 22.729.500,00) à dix millions sept cents quarante-trois mille cinq cents Euro (EUR 10.743.500,00).

IV. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 24 juin 2019, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

V. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 11 avril 2014 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de dix-neuf millions huit cent vingt-trois mille Euro (EUR 19,823,000.00), afin de porter le capital social souscrit de dix millions sept cents quarante-trois mille cinq cents Euro (EUR 10.743.500,00) à trente millions cinq cent soixante-six mille cinq cents Euro (EUR 30.566.500,00), par la création et l'émission de:

- dix-neuf mille trois cent cinquante (19.350) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées;

- vingt mille deux cent quatre-vingt-seize (20.296) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées.

VI. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

VII. Que les trente-neuf mille six cent quarante-six (39.646) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme dix-neuf million huit cent vingt-trois mille Euro (EUR 19.823.000) a été mise à la libre disposition de la Société.

VIII. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente millions cinq cent soixante-six mille cinq cents Euro (EUR 30.566.500,00), divisé en:

(i) soixante mille huit cent cinquante-deux (60.852) actions de classe A (Actions de Classe A), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

a) des Actions de Classe A1, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions Euro (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A1),

b) des Actions de Classe A2, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A2).

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,00), intégralement libérée.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont individuellement désignées comme «Action» et dans leur ensemble les «Actions». Les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B sont individuellement désignés comme «Actionnaire» et dans leur ensemble les «Actionnaires». Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par les Personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250,000,000.00 EUR) divisé comme suit:

(i) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) Actions de Classe A, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées, composées d'Actions de Classe A1 et de Classe A2;

(ii) Deux cents quatre-vingts (280) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(iii) Une (1) Action de Classe C, qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'Actions de Classe A jusqu'à quatre cent trente-huit mille huit cent soixante-sept (438.867) Actions de Classe A, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

(i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, en émettant de nouvelles Actions de Classe A, contre paiement en numéraire;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer le cas échéant sur les Actions de Classe A les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe A; et,

(iii) mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Classe A contre paiement en numéraire.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité. En cas de renouvellement, l'autorisation sera valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte approuvant un tel renouvellement.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette

137126

modification sera enregistrée en la forme authentique par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131190/245.

(140149224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

DLK Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.543.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDR Nominees Limited, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF, United Kingdom, and being registered with Companies House under number 8536188,

represented by Maître Mathieu Giroto, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 August 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DLK Group Holdings S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DLK Group Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (€12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.30 am CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euros)
TDR Nominees Limited	12,500	€12,500.-
Total:	12,500	€12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jorrit Crompvoets, manager, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Jan Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDR Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et inscrite au Companies House sous le numéro 8536188,

représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 8 août 2014 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DLK Group Holdings S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DLK Group Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-€) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance. Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Euros)
TDR Nominees Limited	12.500	€12.500,-
Total:	12.500	€12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jorrit Cromptoets, gérant, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- Monsieur Jan Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giroto, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/38082. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131180/342.

(140148892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Finafilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.466.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINAFILUX S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société.

La société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-) qui sera représenté par trois millions six cent mille (3.600.000) actions d'une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte constitutif, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente-six mille (36.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.200,- EUR.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur:

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration,

- Madame Astrid BETZ, administrateur de sociétés, née à Woippy (France), le 11 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

- Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l. société à responsabilité limitée, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 58545.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2014. Relation GRE/2014/3117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014130074/226.

(140147208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128203/10.

(140144489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.
